



Se rendre au travail en train

SNCB: principe du tiers-payant

Ce principe permet aux entreprises de payer l'[intervention patronale légale](#) pour les abonnements de leurs employés qui se rendent quotidiennement au travail en train. Celle-ci dépend de la distance parcourue.

Avantages pour votre entreprise ?

- Contribution à la responsabilité sociétale de votre entreprise sur le plan de la mobilité, ce qui augmente votre attractivité en tant qu'employeur
- Augmentation de la productivité de vos employés en leur évitant de perdre du temps dans les embouteillages et leur offrant la possibilité de travailler dans le train sur le chemin du travail
- Gestion aisée des abonnements via le Business Portail
- Un reporting détaillé sur les abonnements achetés, approprié à des fins fiscales

Inciter son personnel à prendre le train? Le rendre gratuit pour les travailleurs !

Les employés du secteur privé dont l'intervention patronale contribue à hauteur de 80% du prix de leur abonnement (au lieu du minimum légal +/- 72%), voyagent gratuitement en 2e classe grâce à l'intervention gouvernementale de 20%.

Plus d'infos? [SNCB pour les entreprises](#)

Gares à proximité des Hauts-Sarts

Il existe deux gares: [Milmort](#) (entre la Zone 1 et la Zone 2) et [Liers](#) (à proximité de la Zone 3)

[Horaires ligne 34](#)

Un trajet rapide entre Liège Guillemins / Liège Saint-Lambert et Milmort / Liers : entre 11 et 20 minutes !

Quelques avantages:

- Plus de perte de temps dans les embouteillages
- Plus besoin de chercher une place de parking
- Diminution du stress
- Moyen de transport sûr et fiable
- Réduction de la pollution et amélioration de la qualité de vie
- Possibilité d'attirer plus de travailleurs